

Petit-déjeuner-débat du 21 mars 2007 à la Banque de France

« Quel avenir pour le microcrédit en France et dans les pays industrialisés ? »

Intervention de Christian NOYER, Gouverneur de la Banque de France

- C'est un grand privilège pour moi d'accueillir ce matin le **Professeur Muhammad YUNUS, Prix Nobel de la Paix 2006**, connu internationalement comme « le banquier des pauvres ». Chacun se souvient en effet qu'il a fondé il y a plus de 30 ans la Grameen Bank pour prêter des petites sommes à des personnes n'ayant pas accès au système bancaire « normal », et leur permettre de créer leur micro-activité. 7 millions de personnes ont, depuis, bénéficié de ces microcrédits.

- C'est également un grand plaisir pour moi d'accueillir **Madame Maria Nowak**, qui évoquera le rôle fondamental de l'association qu'elle préside, l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE), qui réalise près de 8 000 prêts solidaires par an.

- 2005 a été déclarée par l'ONU « Année internationale du microcrédit », sur l'objectif de « renforcer les avancées du secteur financier propres à promouvoir des services financiers viables favorables aux pauvres de tous les pays ». Les autorités françaises et la Banque de France soutiennent pleinement cette idée d'un « secteur financier ouvert à tous ».

- Le microcrédit est principalement conçu comme un instrument de lutte contre la pauvreté. Les institutions de microfinance sont surtout présentes en Asie du Sud-Est, en Amérique du Sud et en Afrique. Même dans ces régions, cependant, le microcrédit ne touche que 103 millions de personnes, soit à peine 2 % du total estimé de la population exclue du système bancaire classique.

- Mais le microcrédit a également un rôle essentiel à jouer dans les pays industrialisés, notamment en Europe et en France. Je suis convaincu, et les autorités publiques de notre pays le sont également, qu'il s'agit d'un instrument utile pour financer les besoins de ceux qui sont des « délaissés du système bancaire ».

- Ainsi, en France comme en Europe, on peut considérer que le microcrédit est une réponse à deux segments de besoins, et donc de clientèle :
 - celui du financement de la création ou du développement des microentreprises, notamment lorsqu'il s'agit de la création d'entreprises par un demandeur d'emploi ; c'est le « microcrédit professionnel » ;
 - celui de l'aide ponctuelle à des personnes en difficultés, en accompagnement d'un projet spécifique : c'est le « microcrédit social ».

- En France, la microfinance est développée par des associations de microcrédit spécialisées. Bien sûr, bien que des banques soient leurs partenaires, ces associations sont prescriptrices, et souvent distributrices des prêts. J'ai déjà salué les résultats exceptionnels auxquels est parvenue l'ADIE, sous la direction de Madame Maria Nowak. Je citerai les 10 000 prêts d'honneur par an réalisés par le réseau France initiative ou les garanties consenties par France Active, ainsi que le rôle majeur du Secours Catholique.

- La France a, ces dernières années, considérablement accentué les moyens consacrés au développement du microcrédit.
 - Les pouvoirs publics français ont ainsi décidé la mise en place du Fonds de Cohésion Sociale, doté de 73 millions d'euros, qui garantit les petits prêts accordés aux personnes en difficultés
 - La France a aussi été le premier pays européen à adapter sa législation financière aux exigences du microcrédit.
 - Un amendement à la loi bancaire voté en 2001, approuvé par la Banque de France, permet aux associations qui financent et accompagnent les chômeurs créateurs d'entreprise d'emprunter pour prêter.

- Le taux d'usure aux entreprises individuelles a été supprimé en 2005, pour faciliter les prêts aux personnes les plus modestes.
- Enfin, je crois savoir que les pouvoirs publics réfléchissent à un nouvel élargissement de l'article L.511-6 du Code monétaire et financier pour autoriser également les associations à emprunter pour prêter pour « un projet professionnel, de formation ou social en faveur de personnes en situation d'exclusion ou de précarité ». La Banque de France soutient pleinement cette idée.

- S'agissant, plus particulièrement, de nos propres actions :
 - la Banque de France a créé, en septembre 2006, un « Observatoire de la Microfinance », en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et la Caisse des Dépôts et Consignations.
 - elle est prête à soutenir les initiatives de promotion, et de diffusion, de « bonnes pratiques » pour les bailleurs de fonds dans le secteur de la microfinance ».
 - la Banque est prête, en liaison avec les institutions déjà citées, à animer ou participer à tout groupe de réflexion sur un plan d'action visant au développement du microcrédit en France.
 - enfin, bien des anciens directeurs et cadres de la Banque de France sont prêts à se structurer pour apporter, auprès des associations partenaires, leur contribution et leur accompagnement.